

MA-Béni-Mellal: Construcción de filtros biológicos y renovación de la central depuradora de la ciudad de Beni Melhal (BEI)

2012/S 96-158318

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA DE LA REGION TADLA-AZILAL - PROVINCE DE BENI-MELLAL

REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE

DU TADLA (RADEET)

ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE LA VILLE DE BENI MELLAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 447/A/2012

(SÉANCE PUBLIQUE)

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LITS BACTERIENS ET REHABILITATION DE
LA STATION D'EPURATION DE LA VILLE DE BENI MELLAL**

1. Introduction:

La RADEET a obtenu une subvention de l'Etat Marocain et un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour réaliser la tranche prioritaire d'assainissement liquide de la ville de Béni-Mellal. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée par la RADEET pour effectuer les paiements prévus au titre du marché, objet du présent appel d'offres. Le reste sera financé sur fonds propres de la RADEET.

A cet effet, la RADEET invite les entreprises éligibles à participer à cet appel d'offres ayant pour objet la réalisation des travaux de construction des lits bactériens et réhabilitation de la station d'épuration de la ville de Béni-Mellal ainsi que son co-exploitation pendant 1 an. Le but du projet est de palier aux dysfonctionnements de la STEP existante n'assurant plus les niveaux de rejet adéquats, d'ajuster et d'optimiser son procès, d'améliorer son rendement épuratoire, de réduire sa consommation en énergie et d'automatiser son fonctionnement.

2. Procédure:

Appel d'offres international ouvert.

3. Financement:

Etat Marocain, Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité du Tadla (RADEET).

4. Pouvoir adjudicateur:

RADEET, Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité du Tadla.

5. Objet du marché:

Travaux de construction des lits bactériens et réhabilitation de la station d'épuration de la ville de Béni-Mellal ainsi que son co-exploitation pendant 1 an.

6. Description du marché:

Une Entreprise avec une expérience nationale ou internationale dans le domaine de réalisation des stations d'épuration de type lits bactériens ou boues activées sera engagée pour la réalisation des travaux (fourniture, mise en place et co-exploitation pendant une année) suivants:

— L'achèvement de la construction complète du génie civil et l'équipement du prétraitement

(pompage, dégrilleur, dessableur,...)

- La réalisation d'une station de pompage pour l'alimentation des lits bactériens
- La construction et l'équipement de quatre lits bactériens pour le traitement biologique en remplacement des bassins d'aération existants
- La réhabilitation génie civil et la rénovation des équipements des clarificateurs existants y compris les postes d'extraction des boues vers les bassins anaérobies existants
- La réalisation d'une station de recirculation des eaux vers les lits bactériens
- La réalisation d'une station de pompage des boues secondaires vers les bassins anaérobies
- La réalisation des ouvrages annexes (interconnexion, répartiteurs, by-pass, regards, canal d'évacuation, ouvrages de mesures de débits, bâtiments...)
- La construction de nouveaux lits de séchage
- La démolition de certains ouvrages existants à abandonner
- Mise en service de l'ensemble des ouvrages de la STEP
- La co-exploitation de la STEP pendant une durée d'une (01) année à compter de la date de la réception provisoire.

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.

7. Nombre et intitulé des tranches:

Le marché sera réalisé en un seul lot.

8. Qualification des soumissionnaires:

Le marché pourra être attribué soit à une entreprise générale spécialisée dans la réalisation de stations de traitement des eaux usées par lits bactériens et boues activées soit à un groupement d'entreprises. En cas de groupement, le mandataire du groupement devra être une entreprise spécialisée dans le traitement des eaux usées par lit bactériens et boues activées.

Aux fins de la présente soumission, pour que l'offre soit prise en considération, les soumissionnaires doivent répondre aux deux critères de sélection minimaux suivants:

1. Avoir réalisé avec succès, pendant les dix dernières années, au moins deux projets de stations d'épuration par lits bactériens ou boues activées d'une taille d'au moins 20.000 EH pour un EH = 30 g DBO5/j (soit 600 kg DBO5 /j);

2. Avoir réalisé au moins un chiffre d'affaires annuel moyen, au cours des trois dernières années (justifié par les attestations de chiffres d'affaires fournies par le ministère des finances ou son équivalent pour les entreprises étrangères) d'un montant équivalent au moins à trente cinq millions de Dirhams (35.000.000 DH).

— En cas de groupement, le chiffre d'affaires moyen exigé est ramené pour chaque membre de ce groupement à son pourcentage d'intervention dans le projet. Le chef de file quand à lui doit avoir un chiffre d'affaire minimum de quinze millions de dirhams (15.000.000).

— Pour les entreprises dont la création date de moins de trois ans, le chiffre d'affaire moyen sera calculé pour les années effectives d'exercice.

9. Cautionnement provisoire:

fixé à la somme de quatre cent mille (400.000,00) Dirhams Marocains.

10. Date et lieu de retrait du dossier d'appel d'offres:

Les candidats intéressés remplissant les conditions d'éligibilité, conformément aux règles et procédures du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la RADEET du 02 Février 2009 (disponible sur le site de la RADEET: www.radeet.ma et au portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma) et du guide de passation des marchés de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres auprès de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité du Tadla (RADEET), boulevard Hassan II Beni Mellal Maroc, Tel: +212 23483207/08 Fax: +212 23483387, et ce à partir de la date de publication du présent avis.

Le prix d'acquisition de chaque dossier est fixé à 400,00 DHS.

Pour les candidats installés à l'étranger, chaque dossier d'appel d'offres peut être obtenu en envoyant une demande à l'adresse sus mentionnée et contre paiement d'un montant non remboursable de 1000,00 DH (y compris les frais d'envoi par courrier aérien express) à la banque ATTIJARI WAFABANK, Agence Béni Mellal, N° de compte 007 090 0000965000001047 60.

Les candidats installés au Maroc et désirant recevoir le dossier d'appel d'offres par voie rapide, joindront à leur demande un chèque de 500,00 DHS, dont le supplément de cent Dirhams (100,00 DHS) pour frais d'envoi.

11. Date d'ouverture des offres en séance publique:

L'ouverture des plis des concurrents aura lieu en séance publique le 05 juillet 2012 à 10 heures au siège de la RADEET, avenue Hassan II Béni-Mellal.

12. Date limite de dépôt des offres:

Les offres doivent être remises sous plis cachetés en trois exemplaires (un original et deux copies). Ces offres peuvent être soit déposées contre récépissé dans le bureau d'ordre de laRADEET sis, Avenue Hassan II, Béni-Mellal, en face du palais de Justice, soit envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, soit remises au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance d'ouverture des offres en séance publique et avant l'ouverture des plis.

13. Visite des lieux:

Les candidats sont invités à assister à une réunion préparatoire qui a pour objet de fournir des éclaircissements et de répondre à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade. Cette réunion se tiendra au siège de la RADEET le 21 juin 2012 à partir de 09 h 00 heure locale. Il est demandé au soumissionnaire de soumettre toute question par écrit ou par fax de façon que le Maître de l'Ouvrage en ait connaissance au moins une semaine avant la réunion préparatoire.

De plus, en raison des spécificités des travaux projetés, il est demandé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter de manière détaillée le site des travaux. La visite des lieux revêt de ce fait un caractère obligatoire. Les dépenses résultant de cette visite sont à la charge du soumissionnaire.

14. Base juridique:

Lois et règlement en vigueur au Maroc, en particulier les dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la RADEET du 02 Février 2009 (disponible sur le site de la RADEET: www.radeet.ma et au portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma).

15. Langue opérationnelle:

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et contrat doivent être en français.